

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite « Micheville 1 »

Une consultation publique sera organisée par le préfet de Meurthe-et-Moselle sur le projet de création-réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite « Micheville 1 » située sur le territoire de la commune de Villerupt. Cette consultation, d'une durée de 31 jours consécutifs, se déroulera du mercredi 21 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus.

Le dossier de création-réalisation de la ZAC « Micheville 1 », dans lequel figure notamment une évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale (MRAe) sur cette évaluation environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, peut être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/zac-micheville-1>

- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/>

(Rubriques « Politiques publiques » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Consultations publiques ») ;

- aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Villerupt (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le dossier de création-réalisation de la ZAC auprès de l'EPA « Alzette-Belval » selon les modalités suivantes :

- par courrier : Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval, Le Laboratoire - Site de Micheville, 57390 Audun-le-Tiche

- par mail : epa@alzette-belval.fr

Le public pourra présenter au préfet de Meurthe-et-Moselle pendant toute la durée de la consultation ses observations et propositions sur le projet de création-réalisation de la ZAC « Micheville 1 » selon les modalités suivantes :

- sur le registre de consultation dématérialisé accessible pendant toute la durée de la consultation publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/zac-micheville-1>

- sur le registre de consultation publique disponible au sein de la mairie de Villerupt aux jours et heures d'ouverture au public

- par courrier : Préfecture de Meurthe-et-Moselle – Bureau des procédures environnementales – 1, rue Préfet Claude Erignac CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX

A l'issue de la présente consultation publique, le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accepter ou de refuser la création-réalisation de la ZAC dite « Micheville 1 » située à Villerupt.

Au plus tard à la date de publication de la décision accordant ou refusant la création-réalisation de la ZAC dite « Micheville 1 » et pendant une durée minimale de trois mois, le préfet de Meurthe-et-Moselle rendra public sur son site Internet (<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/>) la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a tenu compte, les observations et propositions formulées par le public au cours de la consultation ainsi que les motifs de la décision.